



Département de l'Ardèche  
Arrondissement de Privas

Commune de FLAVIAC

Nature de l'étude :

Plan Local d'Urbanisme  
Annexes sanitaires

## **7.2 Volet Eau potable**



Date : avril 2016

Source : Rapport annuel d'activité 2014 Syndicat Ouvèze Payre

1 Place Jean Jaurès, 07000 FLAVIAC - Tél. 04.75.65.71.57 - Fax 04.75.65.77.59  
Email : [mairie@flaviac.fr](mailto:mairie@flaviac.fr) – Site internet : [www.flaviac.fr](http://www.flaviac.fr)

## **Présentation du service de distribution :**

La commune est alimentée en eau potable par le syndicat intercommunal des eaux Ouvèze-Payre avec service en régie directe.

Le captage de Payre, situé sur la commune de Le Pouzin, alimente la commune de Flaviac.

Le réseau d'adduction d'eau potable dessert l'ensemble des constructions de Flaviac depuis une canalisation principale d'un diamètre de 160 mm, situé sous le RD 104. Des antennes perpendiculaires au réseau existant permettent de desservir les constructions éloignées de la RD 104.

L'essentiel du réseau est en font, néanmoins quelques canalisations plus récentes sont en PVC.

La défense incendie, depuis ce réseau, est assurée en 24 points sur la commune.

En 2014, 61 655 m<sup>3</sup> ont été distribués sur la commune de Flaviac à 649 abonnés.

La qualité de l'eau est conforme aux normes en vigueur selon le rapport de l'exploitant.

Le linéaire de réseau est de 16 kms de canalisation sur la commune de Flaviac.

### Capacité de stockage :

- Réservoir Haut Léouze => 30 m<sup>3</sup> distributeur – surpresseur
- Réservoir Le Cros => 300 m<sup>3</sup> station de pompage – distribution
- Réservoir Léouze => 100 m<sup>3</sup> station de pompage

### Prix du service :

Par délibération du 04/03/2014, le Conseil Syndical a décidé d'augmenter le prix de vente du mètre cube d'eau qui passe de 0.99 € HT/m<sup>3</sup> à 1.01 € HT/m<sup>3</sup>. Cette augmentation est appliquée à partir du 04/03/2014.

La redevance sur la pollution domestique d'un tarif de 0.28 € HT/m<sup>3</sup> est appliquée sur toutes les communes.

## **Qualité et sécurité du réseau :** Télégestion

La télégestion répond aux besoins de surveillance, de pilotage et de contrôle à distance permanent et automatisé d'installations techniques (réservoirs, stations de pompage et de comptage : production et distribution, traitement de l'eau).

Afin d'optimiser la continuité et la qualité du service public, le personnel technique du syndicat raccorde chaque année, depuis 1995, les différentes installations du réseau de distribution de l'eau à ce système.

Actuellement, les équipements des ouvrages se poursuivent (avec les nouveaux travaux en cours, réservoirs etc.) ce qui représente 4 compteurs sur la distribution principale, 20 stations de pompage, (y compris traitement) et 40 réservoirs.

Ces équipements sont reliés à un ordinateur central de supervision qui permet aux agents de connaître en temps réel l'état général des stations, des réservoirs sous forme de graphiques, de courbes, d'alarmes ainsi que tous bilans automatiques sous forme de tableurs pour le suivi des consommations.

## **Qualité de l'eau distribuée :**

Le contrôle de la qualité de l'eau est assuré conformément à la réglementation en vigueur.

La qualité de l'eau est contrôlée à la fois au niveau de la production et au niveau de la distribution.

Au cours de l'année 2014, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Syndicat ont fait réaliser 59 prélèvements et 2733 paramètres ont été recherchés.

Les analyses sont réalisées selon des méthodes de référence par des laboratoires agréés. Les frais de prélèvements et d'analyses sont à la charge du Syndicat.

Les deux stations de traitement de nos ressources, les captages de Payre et les Sources du Lac sont vérifiées en permanence par télésurveillance et les techniciens font des visites régulièrement sur site pour s'assurer du bon fonctionnement.

Des autocontrôles sont effectués régulièrement par les techniciens sur l'ensemble du réseau.